

## Norbanque

permission à MM. Ronald Thomas Curtis, Henry George Decuypere, Richard Earl Foster, Donald Victor Larson, Philip Duncan Sampson.

● (1750)

Monsieur le président, soyons donc réalistes et logiques une fois pour toutes. Pourquoi refuse-t-on de faire ce que nous proposons? Quand on nous donnera une explication réellement logique à cette politique de deux poids, deux mesures, on pourra peut-être satisfaire davantage l'honorable député de Saint-Boniface (M. Guay). Mais, monsieur le président, nous ne voulons pas manquer cette occasion de signaler l'illogisme d'un gouvernement qui va nous accuser d'avoir une marotte lorsqu'on suggère de se donner à soi-même la permission d'émettre le crédit. Après avoir ri de nous, parce qu'on préconise cela, on vient nous demander: Messieurs, laissez donc passer ce bill-là, puisque cette chose-là, que vous voulez, on va la donner à certains messieurs.

Monsieur le président, ce serait nous prendre pour une «gang» d'insignifiants et de niaiseux. Même si ce n'était que pour signaler à tous les honorables députés que nous ne sommes pas si niaiseux que cela, il m'aurait fait plaisir de prendre la parole et de soutenir que nous n'avons en principe pas d'objection à ce que des gens fondent une banque afin d'aider les gens à faire des emprunts. Nous voudrions tout simplement signaler que si ce principe-là est bon, il l'est toujours. On devrait l'appliquer, surtout là où il devrait l'être, c'est-à-dire dans le financement même des entreprises de l'État. On devrait appliquer ce principe-là partout où on peut rendre tout simplement financièrement possible tout le potentiel physique que l'on peut avoir, monsieur le président, et surtout dans une période inflationniste comme celle que nous connaissons aujourd'hui, dans une période où on fait des pieds et des mains pour lutter contre l'inflation, où personne ne pense à guérir le problème à la base, mais où on essaie par des gels de prix, par des contrôles de salaires de remédier tant bien que mal à une situation alarmante.

Monsieur le président, c'est le temps plus que jamais d'en créer des banques, d'en créer du crédit. Nous sommes d'accord sur cela, comme le stipule la proposition que nous avons à étudier. Monsieur le président, nous voudrions justement que l'on mette ce même principe en application dans l'administration de notre pays. Et comme il s'agit d'une permission que l'on se donnerait à soi-même au nom du peuple canadien, c'est la raison pour laquelle on dit toujours que cela devrait se faire sans intérêt. Monsieur le président, que l'on comprenne ce principe, et je suis sûr qu'après cela nous pourrions bien facilement accéder à des demandes comme celle qui nous est faite.

Je voudrais terminer par ces propos: on voudrait, pour nous faire accepter cette proposition-là, nous faire accroire que les émissions de crédit, la possibilité de créer de l'argent existe à condition que des gens fassent des profits. Eh bien, je m'inscris en faux contre cela. Il n'est pas nécessaire d'avoir des gens qui font des profits pour créer du crédit. C'est la raison pour laquelle je voudrais que l'on soit logique et que l'on puisse accepter le même principe chaque fois qu'il s'agit d'administration publique et que l'on donne l'autorisation, que nous donnons aux banques à charte, à la Banque du Canada elle-même quand il s'agit de l'administration et de réalisations de l'État.

**M. C.-A. Gauthier (Roberval):** Monsieur le président, j'aurais quelques mots à dire au sujet de ce bill privé. Comme d'habitude, on nous arrive avec des bills privés dans des circonstances extraordinaires. Je vois les visages des députés ministériels qui sont très étonnés de constater

[M. Matte.]

que nous, du Crédit social, nous nous opposons à ces projets de loi. A mon avis mes deux collègues viennent d'ouvrir les yeux à plusieurs députés que la finance terrible et les trusts que nous avons aujourd'hui endorment et entortillent dans la ouate comme un bébé naissant.

Nous voudrions aujourd'hui, monsieur le président, créer des crédits pour les Canadiens, pour les municipalités, ainsi que pour les organismes canadiens. Pour cette raison on nous traite d'imbéciles. Aujourd'hui, on veut faire créer le crédit du Canada, parce que c'est le crédit du Canada. On a posé des questions à certaines personnes. Ils investissent 20 millions de dollars. Pour rapporter quoi? Pour produire 200 millions de dollars. A 12 p. 100, ils retirent 24 millions d'intérêts par année. C'est un bel investissement, monsieur le président. Vingt millions qui va me rapporter 24 millions d'intérêts par année! C'est ce qu'on va permettre. C'est ce que l'on permet actuellement à des banques à charte. S'il y a un projet de loi ce soir que je veux défendre, c'est celui-là, parce qu'il ne concerne que les caisses populaires.

Je me souviens qu'au Québec on a lutté pour avoir une charte de banque pour les caisses populaires. Les banques nous ont fermé la porte; ce n'est pas le gouvernement, ce sont les banques qui mènent le gouvernement. Elles nous ont «barrés» parce que nous avons été obligés de nous accrocher à une banque pour fonctionner. L'Ouest va avoir enfin toutes ses banques à charte, et une charte pour que ses caisses populaires fonctionnent. Le député est sincère, je crois, et je ne désire pas enterrer le projet de loi. Je veux donner l'occasion à la Chambre de se prononcer. Mais si nous acceptons celui-ci, c'est parce qu'il s'agit des caisses populaires.

**M. l'Orateur adjoint:** La Chambre est-elle prête à se prononcer?

**Des voix:** D'accord.

**M. l'Orateur adjoint:** Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

**Des voix:** D'accord.

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 3<sup>e</sup> fois, est adopté.)

[Traduction]

**M. Guay (Saint-Boniface):** Monsieur l'Orateur, je me demande si nous pourrions avoir le consentement unanime de la Chambre pour envoyer l'autre bill au comité, afin de pouvoir le discuter à fond. J'ai cru devoir le demander, parce que le temps alloué est expiré.

[Français]

**M. l'Orateur adjoint:** L'honorable député se lève-t-il pour invoquer le Règlement?

● (1800)

**M. Herb Breau (Gloucester):** Oui, monsieur le président. J'ai discuté avec les députés de tous les côtés de la Chambre, et s'ils étaient d'accord, même s'il est six heures, on pourrait tout simplement renvoyer le bill S-29 au comité. Il a été convenu que si un député avait une question à poser en comité ou ailleurs, les officiers des compagnies concernées seraient prêts à le rencontrer pour répondre à ses questions. J'aimerais tout simplement faire remarquer qu'il s'agit tout simplement d'un bill qui permet l'amalgamation de deux compagnies des provinces atlantiques afin d'en faire une plus grosse compagnie, pour qu'elle puisse devenir plus importante au niveau national.